



## Engagements et recommandations pour les gîtes à chauves-souris

### Bâtiments publics et privés, arbres, ponts...

#### Description

Les bâtiments favorables à l'accueil de gîtes de reproduction des chiroptères sont des endroits chauds, calmes, sombres et qui présentent un vaste volume très favorable à la reproduction des chauves-souris (combles d'églises, chapelles, maisons abandonnées, greniers, etc.).

Les églises constituent des gîtes très favorables pour la reproduction des chauves-souris lorsque les accès de pleins vol sont permis. En milieu forestier, les trous de pics, fissures peuvent abriter des chauves-souris forestières.

#### Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

##### Espèces concernées sur le site :

Petit rhinolophe (1303)

Grand rhinolophe (1304)

Murin de bechstein (1323)

Barbastelle d'Europe (1308)

#### Rappel de la réglementation

- Espèces protégées

#### Engagements de « bonnes pratiques »

#### En cas de présence de chauves-souris d'intérêt communautaire, je m'engage à :

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Informer la structure animatrice de tout projet de rénovation ou d'entretien d'ouvrages ou de bâtiments (particulièrement s'ils sont anciens), pour recueillir des conseils et établir un calendrier d'intervention favorable.</p> <p><i>Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice ; Absence de travaux aux dates correspondant aux périodes d'occupation du gîte par les chauves-souris</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Conserver un accès adapté pour les chauves-souris. Si cet accès doit être fermé, mettre en place un nouvel accès en concertation avec la structure animatrice. Dans tous les cas, ce nouvel accès doit être maintenu dans l'obscurité (pas d'éclairage).</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'un accès permanent et adapté dans les lieux fréquentés par les chauves-souris</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Avertir la structure animatrice de la découverte de populations de chauves-souris ou de toute modification de la population (désertion des lieux, augmentation ou diminution notable des effectifs...)</p> <p><i>Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice en cas d'observations</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Lors des travaux de rejointoiements, conserver des interstices libres (1 pour 3 m<sup>2</sup>)</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'au moins 1 interstice libre pour 3 m<sup>2</sup> après les travaux réalisés après la signature de la charte</i></p>
5	<input type="checkbox"/>	<p>x Pour le traitement des charpentes, ne pas utiliser de produits toxiques pour les chauves-souris. La structure animatrice fournira au signataire de la charte une liste de produits à faible toxicité. Stocker également les produits toxiques à grande distance de l'entrée des gîtes occupés (par exemple : pesticides, peintures, solvants, etc.).</p> <p>Si le traitement des charpentes s'avère nécessaire :</p>

- vérifier avant traitement qu'aucune chauve-souris (ou tout autre espèce protégée) n'est dissimulé dans la charpente ;
- opter pour des produits ayant une toxicité réduite ou nulle pour les chauves-souris ;
- procéder à une bonne aération après traitement
- éviter de traiter les charpentes pendant la période de reproduction et d'hivernation

*Point de contrôle : Absence d'utilisation de produits toxiques ; vérification sur place de l'absence de produits.*

**x** Si des travaux doivent être menés dans les lieux occupés par les chauves-souris, respecter le calendrier d'intervention suivant :

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Cycle biologique des chauves-souris</b>	Hivernage		Regroupement en colonie de reproduction		Naissance et élevage des jeunes			Regroupement pour accouplements		Hivernage		

Quand intervenir ? (Source : GMB [www.refugespourleschauves-souris.com](http://www.refugespourleschauves-souris.com))

Pour chaque type de travaux sur des sites abritant effectivement des chauves-souris ou susceptibles d'en abriter, nous retiendrons trois périodes :

■	travaux impossibles
■	travaux à éviter, mais possibles sous réserve de mise en place de mesures de protection prédéfinies
■	travaux possibles a priori sans risque majeur, sauf cas particulier

- Quand traiter les charpentes ? 

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- Quand réaliser l'entretien des toitures et autres travaux dans les combles de bâtiments ? 

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- Quand procéder aux travaux de rejointoiement des murs et des ponts, et à l'entretien des arbres ? 

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- Quand procéder aux travaux d'entretien des caves et autres sites souterrains ? 

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Autres travaux : voir avec la structure animatrice / les associations naturalistes : GMB ; Bretagne vivante

<b>Recommandations</b>	
<b>x</b>	Préserver de tout dérangement les chauves-souris en période de reproduction et d'hivernation (bruits, éclairages), en limitant les visites dans les espaces occupés favorables.
<b>x</b>	Conserver les éléments paysagers existants autour du bâti : haies, arbres, talus, etc.
<b>x</b>	Favoriser l'installation des chauves-souris par de petits aménagements peu coûteux : création d'accès dans les bâtiments (combles et caves), installation de nichoirs et de briques plâtrières, obscurité des lieux favorables...
<b>x</b>	En cas de réhabilitation de vieux bâtiments, consulter la structure animatrice qui pourra transmettre des conseils pour la prise en compte des besoins des chauves-souris dans les techniques de réhabilitation
<b>x</b>	Mettre en œuvre des techniques de jardinage biologique favorisant la faune et la flore, en particulier les insectes, nourriture des chauves-souris, et la restauration de la qualité de l'eau

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Signature de(s) adhérent(s)